



Bureau Veritas Exploitation SAS

LIEVIN 11 rue Léon Blum 62800 LIEVIN France Téléphone : 03 21 44 99 00

Mail: cedric.dufour@bureauveritas.com

A l'attention de SAADAOUI SOFIAN

MERCIER AUTO 100B RUE DU PLAVITOUT 7700 MOUSCRON

Copie à M. DELOBEL

Rapport de vérification générale périodique d'appareil(s) de levage



PELLE CATERPILLAR 315FLCR N° CAT0315FPTDY10122 N° 315FLCR

Intervention du 14/03/2025

Coordonnées du site :

Nom du site: MERCIER AUTO

Lieu d'intervention : 100B RUE DU PLAVITOUT 7700 MOUSCRON

Numéro d'affaire : 20481430

Référence du rapport : 20481430/2.62.3.R

Rédigé le : 14/03/2025 Par : Cédric DUFOUR

Ce document a été validé par son auteur

Ce rapport contient 1 fiche

Accréditation Cofrac n° 3-1335,inspection Liste des sites accrédités et portée disponible sur www.cofrac.fr

Préambule

Bureau Veritas a le plaisir de vous remettre le rapport de vérification de vos équipements de travail identifiés ci-après. Ce rapport remplace et annule le ou les éventuel(s) rapport(s) provisoire(s) émis par notre inspecteur lors de son ou ses intervention(s).

Ce rapport comprend une fiche par équipement de travail dans laquelle sont mentionnées : la réglementation prise en référence, l'identifiant de l'équipement, les caractéristiques techniques essentielles, l'avis général, les éventuelles actions à entreprendre et le contenu de la prestation effectuée par Bureau Veritas, à l'aide des moyens mis à sa disposition.

Nota : les points de vérification dont l'intitulé est suivi d'un astérisque (*) ne sont pas couverts par l'accréditation mentionnée en page de garde du présent rapport.

Rappel des obligations de l'employeur

La vérification, dont le type (mise ou remise en service, périodique) est précisé dans le titre du rapport, a été réalisée en référence à la règlementation mentionnée dans la fiche de l'équipement.

Les examens effectués ainsi que les éventuelles mesures et participations aux essais ont été réalisés :

- dans la configuration présentée le jour de la vérification ;
- sur les parties visibles et accessibles ;
- sans démontage ;
- sans intervention nécessitant la modification ou le déréglage des circuits ou dispositifs de sécurité ;
- en utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés, appropriés et conformes à la réglementation.

A défaut d'une demande de l'employeur et de mention contraire dans les fiches du présent rapport, la vérification ne porte pas sur :

- les équipements, appareils de levage, accessoires de levage et moyens d'accès dédiés aux opérations de montage, démontage, maintenance ou transport que ceux-ci soient installés ou non à demeure ;
- les examens et essais de l'efficacité des dispositifs agissant en cas de dépassement des conditions d'emploi (tels que freins de secours et/ou de sécurité, dispositifs hors course, détecteurs de survitesse) nécessitant la mise en œuvre de moyens d'essai particuliers ou la neutralisation de certains organes pouvant présenter des risques importants, notamment pour les opérateurs.

Leurs vérifications peuvent faire l'objet d'une mission complémentaire sur demande de l'employeur.

Par ailleurs, Bureau Veritas ne peut être tenu pour responsable des dommages provoqués lors de la vérification soit par :

- les essais de fonctionnement, ceux-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie dans le fonctionnement de l'appareil
- les épreuves, celles-ci ayant pour objectif de vérifier l'absence d'anomalie préjudiciable à la résistance et/ou à la stabilité de l'équipement.

Pour mémoire : Seuls les équipements de travail pour lesquels l'arrêté du 1er mars 2004 est cité en texte de référence sur leur fiche correspondante peuvent être utilisés pour du levage de charges.

Nota : Le présent document n'est pas un rapport de vérification de l'état de conformité. Ce document ne peut pas être présenté en réponse à une demande de l'inspection du travail portant sur la vérification de l'état de conformité d'un équipement de travail.

Actions à mener

Sur la base de l'ensemble des informations en sa possession et notamment des « avis généraux » du présent rapport, **l'employeur** décide ou non la (re)mise ou le maintien en service de chaque équipement (selon le type de vérification).

De plus, le cas échéant l'employeur doit remédier aux anomalies ou défectuosités constatées lors de la vérification.

Enfin, l'employeur doit tenir à jour :

- un registre de sécurité par établissement, y consigner sa propre conclusion à partir des résultats des vérifications et y annexer le présent rapport ;
- un carnet de maintenance par appareil de levage, y consigner toutes les opérations de maintenance et de vérification.

Ces documents sont à tenir à disposition des utilisateurs, des autorités et de l'organisme de contrôle.

Pour faciliter la prise de connaissance du rapport et vous orienter sur les informations essentielles nécessaires à la prise de décision, Bureau Veritas affiche en première page du rapport un pictogramme synthétisant le résultat de la vérification.

La définition de cette symbolique est précisée dans le tableau joint.



Synthèse

Personne(s) rencontrée(s)

A notre arrivée, nous nous sommes présentés à M. DELOBEL Frédéric.

Équipement(s) objet(s) du présent rapport :

PELLE: 1



Fiche n° 1:

Localisation: MERCIER MOUSCRON

Marque: CATERPILLAR Type: 315FLCR n°série: CAT0315FPTDY10122 n°interne:

315FLCR

<u>Avis général</u>: **Non satisfaisant**: Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification » auxquelles il y a lieu de remédier.

Liste récapitulative des observations issues de la vérification

Périmètre vérifié dans le rapport / MERCIER AUTO

ÉQUIPEMENT(S) VÉRIFIÉ(S)

Fiche N° 1: PELLE

Marque : CATERPILLAR N° interne: 315FLCR Type: 315FLCR

Localisation: MERCIER MOUSCRON N° de série : CAT0315FPTDY10122

Année de fabrication : 2017

Point vérifié	Actions à entreprendre	
A.1- Carnet de maintenance	Pour mémoire, l'équipement doit disposer d'un carnet de maintenance tenu à jour	Vous pouvez souscrire à l'option Data View
Code Obs. : CD/140325/115051/1	Date de 1 ^{er} signalement: 14/03/2025 NOUVEAU	Aucune image disponible

Remettre en état la 1ère marche.

1.2- Autres accès pour entretien et vérification

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement: CD/140325/121545/0 14/03/2025 **NOUVEAU**

4.4- Organes de Remplacer les tuiles détériorées. roulement (chenilles,

Code Obs.: Date de 1^{er} signalement: CD/140325/121447/0 14/03/2025 **NOUVEAU**

pneumatiques, ...)

pneumatiques, ...)

4.4- Organes de Reprendre la tension des chenilles. roulement (chenilles,

Code Obs.: Date de 1^{er} signalement: CD/140325/121505/0 14/03/2025 **NOUVEAU**

Remettre en état le contact à clef. (le moteur ne se 5.2- Equipements, canalisations, enrouleurs coupe pas en retirant la clef)

Code Obs.: Date de 1^{er} signalement: CD/140325/141001/0 14/03/2025 **NOUVEAU**

9.2- Dispositifs de Remettre en état le dispositif s'opposant au préhension décrochement accidentel des charges sur le crochet.

Code Obs. : Date de 1^{er} signalement: CD/140325/115240/0 14/03/2025 **NOUVEAU** Fiche N°1

PELLE N° série: CAT0315FPTDY10122

Marque: CATERPILLAR N° interne: 315FLCR

Type: 315FLCR

Texte de référence : Arrêté du 5 mars 1993

modifié et arrêté du 1er mars 2004

Année de fabrication: 2017

Localisation: MERCIER MOUSCRON

Lors de la vérification de l'équipement, nous avons été accompagnés par : M. DELOBEL Frédéric

Avis général: Non satisfaisant: Les vérifications ont fait apparaître les défectuosités ou anomalies

mentionnées dans la « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

auxquelles il y a lieu de remédier.

Actions à entreprendre

Les observations sont indiquées au niveau du chapitre « Liste récapitulative des observations issues de la vérification »

Caractéristiques

Energie(s): Hydraulique, Thermique

C.M.U. (kg): 6700

Charge à portée maximale (kg): 1950.0

Charge à portée minimale (kg): 6700

Marquage Constructeur: CE

Carburant: Gazole

Compteur horaire: 2556

Portée maximale (m): 7.15

Portée minimale (m): 3.0

Avertisseur(s)

Sonore(s): Charge / moment	Lumineux : Charge / Moment
----------------------------	----------------------------

Équipements

(1)

Désignation : Anneau

Capacité (kg): 10000

Vérifié : Oui

(2)

Désignation : Crochet

Vérifié : Oui

Aspects documentaires

Carnet de maintenance

Modification importante : Carnet de maintenance non présenté

Charges et essais

Essais: Les essais en charge ont été réalisés avec la charge maximale d'utilisation (à la portée

indiquée le cas échéant)

Description et conditions d'exécution des essais

Description: Crochet à 3 m du sol: charge

suspendue à 0,5 m du sol

Portée d'essai (m): 7.0

Charge d'essai estimée (kg): 2050

Autres points

Commentaire : Indicateur de surcharge: bon fonctionnement

Fiche N°1

PELLE N° série : CAT0315FPTDY10122

Marque: CATERPILLAR N° interne: 315FLCR

Liste des points applicables

L'ensemble des points que nous avons examinés lors de notre intervention sont listés ci-après, sous réserve des observations explicitées ci-dessus.

Caractéristiques

Équipements

Annareil de mesure utilisé

Suspentes

A Aspects documentaires

A.1 Carnet de maintenance

A.2 Affichage capacité

A.4 Affichage divers (plaques constructeur...)

A.7 Consignes de sécurité et d'utilisation

A.8 Déclaration de conformité / Marquage CE

A.11 Identification de l'accessoire

A.14 Notice d'instruction

A.17 Rapports de vérification

B Conduite et manoeuvre de l'équipement

1 Accès installes à demeure

1.1 Accès à la cabine, au poste de conduite

1.2 Autres accès pour entretien et vérification

3 Charpente

3.3 Lests et contrepoids (constitution, fixation, arrimage)

3.9 Ossature, flèche, bras, balancier, tourelle

4 Châssis

4.4 Organes de roulement (chenilles, pneumatiques, ...)

4.7 Stabilisateurs

4.8 traverses, longerons, châssis

5 Source d'énergie

5.1 Dispositif de séparation générale

5.2 Equipements, canalisations, enrouleurs

6 Eclairage incorporé à l'appareil

6.2c Phare(s) de travail

7 Cabine - poste de conduite

7.1 Chauffage

7.2 Constitution, fixations, plancher

7.5 Protection de l'opérateur

7.6 Protection des organes mobiles accessibles depuis le poste de conduite

7.7a Ceinture de sécurité

7.7b Siège

7.8a Vitrages

7.8b Essuie-glace

7.8c Rétroviseu

7.9 Eclairage cabine

8 Organes de service et de manoeuvre

8.1 Mise en marche / Arrêt normal

8.2 Interdiction d'emploi (dispositifs de condamnation, ...)

8.3 Autres arrêts accessibles (urgence ...)

8.4 Indicateurs et dispositifs de signalisation

8.5 Identification des organes de service

8.6 Retour automatique au point neutre

8.7a Avertisseur sonore

8.7b Avertisseur lumineux

9 Suspentes, tambours, poulies, dispositifs de préhension

9.2 Dispositifs de préhension

10 Mécanismes

10.1 Limiteur de vitesse (absence d'emballement)

10.5 Freins des mouvements concourant au levage

10.6 Groupes moto-réducteurs, vérins et circuits hydrauliques

10.8 Organes de transmission, accouplements, articulations

10.9 Protection des organes mobiles de transmission

10.12 Frein de stationnement

10.13 Freins d'orientation

10.16 Freins de translation

11 Dispositifs de sécurité

11.1a Limiteurs de course haut des mouvements de levage

11.1b Limiteurs de course bas des mouvements de levage

11.39 Dispositifs d'immobilisation et d'arrimage (transport)

11.40 Sécurité de siège ou dispositif équivalent

12 Charges et essais

Description et conditions d'exécution des essais

«Référentiel» ENGINS DE TERRASSEMENT 11

OPALE 01 – V 1
Copyright BUREAU VERITAS page 6/6